



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Préfecture de la Vienne

Secrétariat Général

Direction des Relations
avec les Collectivités Locales

et des Affaires Juridiques
Bureau de l'Utilité Publique
et des Procédures Environnementales

Affaire suivie par : Sylvie DUPONT

Téléphone: 05 49 55 71 24

Télécopie: 05 49 52 22 21

Mel : pref-environnement@vienne.gouv.fr

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE COLLECTE
OU DE TRANSPORT DE DECHETS**

LA PREFETE DE LA VIENNE

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R.541-49 et suivants ;

Vu le décret n° 2011-828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets et notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2013-301 du 10 avril 2013 portant diverses dispositions relatives aux déchets et notamment son article 4 ;

délivre à la SAS METAL FER ENVIRONNEMENT 26bis, route du XXIème siècle 86360 CHASSENEUIL
DU POITOU

récépissé de sa déclaration du 18 mai 2017

relative à son activité de collecte ou de transport de déchets **dangereux et non dangereux.**

RECEPISSE N° 86-2017006

Ce récépissé doit être conservé à bord de chaque engin de collecte ou de transport et doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle au titre des articles L.541-44 et L.541-45 du code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

Fait à Poitiers, le 30 mai 2017

**Pour la préfète et par délégation,
Le chef de bureau,**

Ingrid MEMETEAU